



rénovation équipement dans copropriété, acceptabilité devis

Par **CSSDC**, le **02/11/2020** à **21:09**

Bonjour,

notre copropriété a décidé de changer la porte d'entrée. Le syndic a sollicité 3 entreprises. Deux ont répondu que ce n'était pas leur domaine de compétence. Nous avons donc reçu un seul devis.

Nous connaissons l'entreprise qui a fait le devis, mais comme nous avons un seul devis peut-on l'accepter ou faut-il solliciter de nouveau d'autres entreprises ?

Cette rénovation devra être présentée à l'assemblée générale car elle dépasse la somme allouée au conseil Syndical

Merci pour vos éléments

Par **wolfram2**, le **03/11/2020** à **12:05**

Bonjour

A vous de décider. Selon le consensus ou non, la propal d'une seule entreprise peut être acceptée ou refusée par l'AG.

A priori, l'appel d'offres a été mal fait car proposé à deux entreprises qui n'en avaient que faire. Ou intentionnel; pour favoriser l'entrepreneur favori du syndic, avec possible conflit d'intérêt au détriment du SdC.

D'un autre côté, difficile de savoir ce que vaut une entreprise si on n'a pas travaillé avec ou si on n'a pas de renseignements fiables la concernant.

Parcourez le web, il y a quelques sites qui proposent des économies de charges en s'occupant des contrats de fournitures ou travaux aux entreprises.

Cordialement. wolfram